

REPUBLIQUE FRANÇAISE



SM du Bassin de Vie d'Avignon

Numéro SIRET : 25840315300020

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE D'AVIGNON

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : Budget SMBVA

ANNEE 2015

Code INSEE 84092	SM du Bassin de Vie d'Avignon Budget SMBVA	CA 2015
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	293 132
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	97,10%	0,00%
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00%	0,00%
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	99,90%	0,00%
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00%	0,00%
5	Encours de la dette	354 521,61	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	580 912,49	G	689 101,72
	Section d'investissement	B	234 560,76	H	376 891,88
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	65 268,66 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			880 741,91 = A+B+C+D		1 065 993,60 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	73 104,00	L	37 500,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016		73 104,00 = E+F		37 500,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		580 912,49 = A+C+E		689 101,72 = G+I+K
	Section d'investissement		372 933,42 = B+D+F		414 391,88 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		953 845,91 = A+B+C+D+E+F		1 103 493,60 = G+H+I+J+K+L

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 73 104,00	L 37 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	37 500,00
20	Immobilisations incorporelles	73 104,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	101 960,00	80 437,17	0,00	0,00	21 522,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	190 444,67	183 367,69	0,00	0,00	7 076,98
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	161 800,00	150 000,84	0,00	0,00	11 799,16
Total des dépenses de gestion courante		454 204,67	413 805,70	0,00	0,00	40 398,97
66	Charges financières	14 662,78	10 413,41	1 950,78	0,00	2 298,59
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		468 867,45	424 219,11	1 950,78	0,00	42 697,56
023	Virement à la section d'investissement (2)	64 848,64	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	154 742,60	154 742,60	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		219 591,24	154 742,60	0,00	0,00	64 848,64
TOTAL		688 458,69	578 961,71	1 950,78	0,00	107 546,20
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	540,66	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	648 847,69	648 847,69	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		648 847,69	649 388,35	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	102,37	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		648 847,69	649 490,72	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	39 611,00	39 611,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		39 611,00	39 611,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		688 458,69	689 101,72	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	321 288,00	143 344,00	73 104,00	104 840,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 600,00	7 132,90	0,00	1 467,10
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		329 888,00	150 476,90	73 104,00	106 307,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	44 472,86	44 472,86	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		44 472,86	44 472,86	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		374 360,86	194 949,76	73 104,00	106 307,10
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	39 611,00	39 611,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		39 611,00	39 611,00	0,00	0,00
TOTAL		413 971,86	234 560,76	73 104,00	106 307,10
Pour information		⁽³⁾			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014		65 268,66			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	125 000,00	87 500,00	37 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		125 000,00	87 500,00	37 500,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	488,00	488,00	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	134 161,28	134 161,28	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		134 649,28	134 649,28	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		259 649,28	222 149,28	37 500,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	64 848,64	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	154 742,60	154 742,60	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		219 591,24	154 742,60	0,00	64 848,64
TOTAL		479 240,52	376 891,88	37 500,00	64 848,64
Pour information		⁽³⁾			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014		0,00			

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	CA 2015
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	80 437,17	0,00	80 437,17
012	Charges de personnel et frais assimilés	183 367,69	0,00	183 367,69
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	150 000,84	0,00	150 000,84
66	Charges financières	12 364,19	0,00	12 364,19
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	154 742,60	154 742,60
Dépenses de fonctionnement - Total		426 169,89	154 742,60	580 912,49
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	39 611,00	39 611,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	44 472,86	0,00	44 472,86
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	143 344,00	0,00	143 344,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	7 132,90	0,00	7 132,90
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		194 949,76	39 611,00	234 560,76
Pour information				65 268,66
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	540,66	0,00	540,66
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	648 847,69	0,00	648 847,69
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	102,37	39 611,00	39 713,37
Recettes de fonctionnement - Total		649 490,72	39 611,00	689 101,72
Pour information				0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	488,00	0,00	488,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	134 161,28	0,00	134 161,28
13	Subventions d'investissement	87 500,00	0,00	87 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	154 742,60	154 742,60
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		222 149,28	154 742,60	376 891,88
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2014				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	101 960,00	80 437,17	0,00	0,00	21 522,83
60612	Énergie - Électricité	1 000,00	994,32	0,00	0,00	5,68
60622	Carburants	1 800,00	1 313,26	0,00	0,00	486,74
60632	Fournitures de petit équipement	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	5 662,13	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	200,00	180,90	0,00	0,00	19,10
6132	Locations immobilières	20 000,00	19 607,88	0,00	0,00	392,12
6135	Locations mobilières	12 000,00	11 855,58	0,00	0,00	144,42
61551	Matériel roulant	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	14 000,00	9 206,58	0,00	0,00	4 793,42
616	Primes d'assurances	14 000,00	11 022,66	0,00	0,00	2 977,34
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	1 152,33	0,00	0,00	47,67
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	460,00	394,16	0,00	0,00	65,84
6226	Honoraires	10 000,00	5 400,00	0,00	0,00	4 600,00
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	2 508,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	750,00	0,00	0,00	0,00	750,00
6256	Missions	2 500,00	3 335,11	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	2 500,00	757,30	0,00	0,00	1 742,70
6261	Frais d'affranchissement	2 600,00	1 660,20	0,00	0,00	939,80
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	2 403,42	0,00	0,00	1 096,58
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	1 957,34	0,00	0,00	542,66
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 100,00	1 026,00	0,00	0,00	74,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	190 444,67	183 367,69	0,00	0,00	7 076,98
6218	Autre personnel extérieur	13 500,00	9 432,80	0,00	0,00	4 067,20
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	78,34	0,00	0,00	21,66
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 500,00	1 431,11	0,00	0,00	68,89
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	275,00	253,51	0,00	0,00	21,49
64111	Rémunération principale	82 236,85	81 404,56	0,00	0,00	832,29
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	2 900,00	2 832,96	0,00	0,00	67,04
64118	Autres indemnités	45 000,00	43 920,96	0,00	0,00	1 079,04
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 500,00	14 105,21	0,00	0,00	394,79
6453	Cotisations aux caisses de retraite	26 700,00	26 489,90	0,00	0,00	210,10
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 600,00	1 506,00	0,00	0,00	94,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	432,82	326,69	0,00	0,00	106,13
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	850,00	811,92	0,00	0,00	38,08
6475	Médecine du travail, pharmacie	450,00	413,73	0,00	0,00	36,27
6478	Autres charges sociales diverses	400,00	360,00	0,00	0,00	40,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65	Autres charges de gestion courante	161 800,00	150 000,84	0,00	0,00	11 799,16
6531	Indemnités	76 800,00	76 776,52	0,00	0,00	23,48
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	4 800,00	4 387,21	0,00	0,00	412,79
6554	Contributions aux organismes de regroupement	3 000,00	2 902,77	0,00	0,00	97,23
6555	Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d	42 600,00	32 334,34	0,00	0,00	10 265,66
6574	Subventions de fonctionnement aux associati	33 600,00	33 600,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		454 204,67	413 805,70	0,00	0,00	40 398,97
66	Charges financières (b)	14 662,78	10 413,41	1 950,78	0,00	2 298,59
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 525,22	12 525,22	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus noi	-362,44	-2 313,21	1 950,78	0,00	0,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cr	2 500,00	201,40	0,00	0,00	2 298,60
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		468 867,45	424 219,11	1 950,78	0,00	42 697,56
023	Virement à la section d'investissement	64 848,64	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	154 742,60	154 742,60	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	154 742,60	143 742,60	0,00	0,00	11 000,00
6871	Dotations aux amort. exceptionnels des immo:	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		219 591,24	154 742,60	0,00	0,00	64 848,64
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		219 591,24	154 742,60	0,00	0,00	64 848,64
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		688 458,69	578 961,71	1 950,78	0,00	107 546,20
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	540,66	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévi	0,00	540,66	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	648 847,69	648 847,69	0,00	0,00	0,00
74751	GFP de rattachement	648 847,69	648 847,69	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		648 847,69	649 388,35	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	102,37	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de	0,00	102,37	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		648 847,69	649 490,72	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	39 611,00	39 611,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement tra	39 611,00	39 611,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		39 611,00	39 611,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		688 458,69	689 101,72	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	321 288,00	143 344,00	73 104,00	104 840,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad:	237 288,00	126 508,00	17 820,00	92 960,00
2031	Frais d'études	75 000,00	16 836,00	55 284,00	2 880,00
2033	Frais d'insertion	7 500,00	0,00	0,00	7 500,00
2051	Concessions et droits similaires	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	8 600,00	7 132,90	0,00	1 467,10
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 600,00	7 132,90	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		329 888,00	150 476,90	73 104,00	106 307,10
16	Emprunts et dettes assimilées	44 472,86	44 472,86	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	44 472,86	44 472,86	0,00	0,00
Total des dépenses financières		44 472,86	44 472,86	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		374 360,86	194 949,76	73 104,00	106 307,10
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	39 611,00	39 611,00	0,00	0,00
	Charges transférées (6)	39 611,00	39 611,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	25 832,00	25 832,00	0,00	0,00
13912	Régions	7 917,00	7 917,00	0,00	0,00
13913	Départements	5 862,00	5 862,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		39 611,00	39 611,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		413 971,86	234 560,76	73 104,00	106 307,10
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014		65 268,66			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	125 000,00	87 500,00	37 500,00	0,00
1311	Etat et établissements nationaux	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
1312	Régions	75 000,00	37 500,00	37 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		125 000,00	87 500,00	37 500,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	134 649,28	134 649,28	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	488,00	488,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	134 161,28	134 161,28	0,00	0,00
Total des recettes financières		134 649,28	134 649,28	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		259 649,28	222 149,28	37 500,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	64 848,64	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	154 742,60	154 742,60	0,00	0,00
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad:	132 686,01	132 686,01	0,00	0,00
28031	Amortissements des frais d'études	19 758,12	19 758,12	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	192,08	192,08	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	502,00	502,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	1 604,39	1 604,39	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		219 591,24	154 742,60	0,00	64 848,64
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		219 591,24	154 742,60	0,00	64 848,64
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		479 240,52	376 891,88	37 500,00	64 848,64
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
Dépenses réelles	0,00	150 476,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 476,90
- Equipements municipaux (2)		150 476,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 476,90
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2014	0,00											0,00
Total dépenses	0,00	150 476,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 476,90
Total recettes	134 161,28	242 730,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376 891,88
Solde d'investissement	134 161,28	-57 098,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 062,46

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2014)

Dépenses réelles	0,00	150 476,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 476,90
- Equipements municipaux (2)		150 476,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 476,90
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2014	0,00											0,00
Total dépenses	0,00	150 476,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 476,90
Total recettes	134 161,28	242 730,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376 891,88
Solde d'investissement	134 161,28	-57 098,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 062,46
RESTE A REALISER au 31/12/2015												
Total RAR dépenses	0,00	73 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 104,00
Total RAR recettes	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
SOLDE RAR d'investissement	0,00	-35 604,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-35 604,00

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2014)

Total dépenses	-4 111,68	585 024,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 912,49
Total recettes	0,00	689 101,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	689 101,72
Solde de fonctionnement	4 111,68	104 077,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 189,23
RESTE A REALISER au 31/12/2015												
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	CA	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
	IV
	A1

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		0,00	372 933,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 933,42
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	44 472,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 472,86
1641	Emprunts en euros	0,00	44 472,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 472,86
20	Immobilisations incorporelles	0,00	143 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 344,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation d	0,00	126 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 508,00
2031	Frais d'études	0,00	16 836,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 836,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	7 132,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 132,90
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	7 132,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 132,90
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre		0,00	39 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 611,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	39 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 611,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	25 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 632,00
13912	Régions	0,00	7 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 917,00
13913	Départements	0,00	5 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 862,00
001 Solde d'exécution reporté de 2014		0,00	65 268,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 268,66

RECETTES

Total recettes d'investissement		134 161,28	280 230,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	414 391,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	134 161,28	488,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 649,28
10222	F.C.T.V.A.	0,00	488,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	134 161,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 161,28
13	Subventions d'investissement	0,00	87 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 500,00
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
1312	Régions	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
Recettes d'ordre		0,00	154 742,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 742,60
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	154 742,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 742,60
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation d	0,00	132 686,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 686,01
28031	Amortissements des frais d'études	0,00	19 758,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 758,12

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
28051	Concessions et droits similaires	0,00	192,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192,08
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	502,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502,00
28184	Mobilier	0,00	1 604,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604,39

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
011	Charges à caractère général	-4 111,68	585 024,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 912,49
60612	Énergie - Électricité	0,00	994,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	994,32
60622	Carburants	0,00	1 313,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 313,26
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	5 662,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 662,13
611	Contrats de prestations de services	0,00	180,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,90
6132	Locations immobilières	0,00	19 607,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 607,88
6135	Locations mobilières	0,00	11 855,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 855,58
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	9 206,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 206,58
616	Primes d'assurances	0,00	11 022,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 022,66
6182	Documentations générale et technique	0,00	1 152,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152,33
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	394,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	394,16
6226	Honoraires	0,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 508,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	3 335,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 335,11
6257	Réceptions	0,00	757,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	757,30
6261	Frais d'affranchissement	-1 45,67	1 805,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 660,20
6262	Frais de télécommunications	-58,68	2 462,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 403,42
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 957,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 957,34
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	183 367,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 367,69
6218	Autre personnel extérieur	0,00	9 432,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 432,80
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	78,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78,34

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	1 431,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 431,11
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	253,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253,51
64111	Rémunération principale	0,00	81 404,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 404,56
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	2 832,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 832,96
64118	Autres indemnités	0,00	43 920,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 920,96
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	14 105,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 105,21
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	26 489,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 489,90
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	1 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 506,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	326,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	326,69
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	811,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	811,92
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	413,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413,73
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00
65	Autres charges de gestion courante	-3 544,90	153 545,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,84
6531	Indemnités	0,00	76 776,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 776,52
6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	4 387,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 387,21
6554	Contributions aux organismes de regroupement	0,00	2 902,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 902,77
6555	Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)	-3 544,90	35 879,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 334,34
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00	33 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 600,00
66	Charges financières	-352,43	12 726,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 364,19
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	12 525,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 525,22
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-352,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-352,43
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	201,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201,40
	Dépenses d'ordre	0,00	154 742,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 742,60
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	154 742,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 742,60
6611	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporel	0,00	143 742,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 742,60
6671	Dotations aux amort. exceptionnels des immos	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		0,00	689 101,72	0,00	689 101,72								
013	Atténuations de charges	0,00	540,66	0,00	540,66								
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00	540,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540,66
74	Dotations, subventions et participations	0,00	648 847,69	0,00	648 847,69								
74751	GFP de rattachement	0,00	648 847,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648 847,69

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admi- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
77	Produits exceptionnels	0,00	102,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102,37
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	102,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102,37
Recettes d'ordre		0,00	39 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 611,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	39 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 611,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	0,00	39 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 611,00

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES

IV

A1.1

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (1)	-4 111,68	585 024,17	580 912,49
011 Charges à caractère général	-204,35	80 641,52	80 437,17
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	183 367,69	183 367,69
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	154 742,60	154 742,60
65 Autres charges de gestion courante	-3 544,90	153 545,74	150 000,84
66 Charges financières	-362,43	12 726,62	12 364,19
RECETTES TOTALES (1)	0,00	689 101,72	689 101,72
013 Atténuations de charges	0,00	540,66	540,66
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	39 611,00	39 611,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	648 847,69	648 847,69
77 Produits exceptionnels	0,00	102,37	102,37

Sous-fonction 02	
020 Administration générale de la collectivité	
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (1)	585 024,17
011 Charges à caractère général	80 641,52
012 Charges de personnel et frais assimilés	183 367,69
023 Virement à la section d'investissement	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	154 742,60
65 Autres charges de gestion courante	153 545,74
66 Charges financières	12 726,62
RECETTES TOTALES (1)	689 101,72
013 Atténuations de charges	540,66
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	39 611,00
74 Dotations, subventions et participations	648 847,69
77 Produits exceptionnels	102,37

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (1)	0,00	299 829,42	299 829,42
Non individualisées en opérations	0,00	299 829,42	299 829,42
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	65 268,66	65 268,66
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00	39 611,00	39 611,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	44 472,86	44 472,86
20 Immobilisations incorporelles	0,00	143 344,00	143 344,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	7 132,90	7 132,90
RECETTES TOTALES (1)	134 161,28	242 730,60	376 891,88
Non affectées aux opérations	134 161,28	242 730,60	376 891,88
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00	154 742,60	154 742,60
10 Dotations, fonds divers et réserves	134 161,28	488,00	134 649,28
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	87 500,00	87 500,00

CHAPITRES	Sous-fonction : 02	
	020 Administration générale de la	
DEPENSES TOTALES (1)	299 829,42	
Non individualisées en opérations	299 829,42	
001 Solde d'exécution de la section d'investis	65 268,66	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	39 611,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	44 472,86	
20 Immobilisations incorporelles	143 344,00	
21 Immobilisations corporelles	7 132,90	
RECETTES TOTALES (1)	242 730,60	
Non affectées aux opérations	242 730,60	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	154 742,60	
10 Dotations, fonds divers et réserves	488,00	
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	87 500,00	

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2015	Montant des tirages 2015	Montant des remboursements 2015		Encours restant dû au 31/12/2015
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
	13/01/2015	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					497 500,00									
MON248796EUR/02					497 500,00									
16335/001/000	Caisse Française de Financement Local	17/07/2007		01/03/2008	90 000,00 F			4,55	4,67217		C	N	A-1	
A29110TQ	SOCIETE GENERALE	09/11/2010		09/10/2011	120 000,00 F			3,39	3,27807		X	N	A-1	
A29120W6	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	28/12/2011		25/06/2012	85 000,00 F			4,57	4,67893		P	N	A-1	
A29130JK	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	20/12/2012		25/05/2013	102 500,00 F			3,51	3,62178		P	N	A-1	
	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	05/08/2013		25/08/2014	100 000,00 F			2,97	2,97		X	O	A-1	
Total général					497 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2015 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		310 048,75					44 472,86	12 525,22	0,00	1 950,78
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		310 048,75					44 472,86	12 525,22	0,00	1 950,78
MON248795EUR/02	N	0,00		18 000,00	1,75	F		4,67217	9 000,00	1 140,91	0,00	276,03
18335/001/000	N	0,00		63 157,89	4,83	F		3,27807	12 631,58	2 461,92	0,00	494,10
A29110TQ	N	0,00		68 837,69	11,25	F		4,67893	4 582,68	3 277,52	0,00	52,43
A29120W6	N	0,00		77 782,82	7,17	F		3,62178	9 264,06	2 934,30	0,00	273,02
A29130JK	N	0,00		82 270,35	7,67	F		2,97	8 994,54	2 710,57	0,00	855,20
Total général		0,00		310 048,75					44 472,86	12 525,22	0,00	1 950,78

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)	
A2.3	

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2015 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F												0,00	0,00	0,00 %
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours	5				
	Montant en euros	100,00%				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	310 048,75				
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Produits c/768	Charges c/668				
	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index			Niveau de taux			
Total										

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
																	Type de taux (7)
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts progressifs, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	CA	2015
---	----	------

IV - ANNEXES

IV
A2.7

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2015 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)								

(1) Inscrite les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	CA 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 160,00€			22/11/2004
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	22/11/2004
Linéaire	2031 Frais d'études	5	22/11/2004
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3	22/11/2004
Linéaire	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	22/11/2004
Linéaire	2182 Matériel de transport	5	22/11/2004
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	22/11/2004
Linéaire	2184 Mobilier	10	22/11/2004
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	5	22/11/2004
Linéaire	2033 Frais d'insertion	5	12/12/2008

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	CA 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		84 083,86	84 083,86
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		44 472,86	44 472,86
1641	Emprunts en euros	44 472,86	44 472,86
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		39 611,00	39 611,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	39 611,00	39 611,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2015	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2014)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	84 083,86	73 104,00	65 268,66	222 456,52

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		220 079,24	155 230,60
Ressources propres externes de l'année (a)		488,00	488,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	488,00	488,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		219 591,24	154 742,60
2802	Amortissement des immobilisations	132 686,01	132 686,01
28031	Amortissement des immobilisations	19 758,12	19 758,12
28051	Amortissement des immobilisations	192,08	192,08
28183	Amortissement des immobilisations	502,00	502,00
28184	Amortissement des immobilisations	1 604,39	1 604,39
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	64 848,64	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2015	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	155 230,60	37 500,00	0,00	134 161,28	326 891,88

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	222 456,52
Ressources propres disponibles	326 891,88
Solde	V = IV - II (3) + 104 435,36

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A
LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A
LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

84092 Code INSEE	SIM du Bassin de Vie d'Avignon Budget SMBVA	CA	2015
---------------------	--	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	IV A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			Cumul des réalisations au 31/12/N
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
26/05/2015	FRAIS ETUDE PROGRAMME PARTENARIAL 2015 - acompte	55 000,00	0,00	10
27/07/2015	ETUDE TBV - tranche ferme Acompte 1	8 946,00	0,00	5
16/10/2015	ETUDE TVB - tranche ferme acompte 2	7 890,00	0,00	5
19/10/2015	FRAIS ETUDE PROGRAMME PARTENARIAL 2015 - solde	71 400,00	0,00	10
15/12/2015	ORDINATEUR HP	1 059,05	0,00	3
15/12/2015	ORDINATEUR HP	2 471,45	0,00	3
15/12/2015	SERVEUR	3 602,40	0,00	3
TOTAL GENERAL		150 368,90	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION	A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Mises à la réforme							
23/11/2015	INSEE	10 800,00	5	10 800,00	0,00	0,00	0,00
23/11/2015	ETUDE AVIGNON NORD - phase 1	10 883,60	5	10 883,60	0,00	0,00	0,00
23/11/2015	ETUDE AVIGNON NORD - phase 1	3 901,95	5	3 901,95	0,00	0,00	0,00
23/11/2015	ETUDE AVIGNON NORD - phase 2	2 152,80	5	2 152,80	0,00	0,00	0,00
23/11/2015	ETUDE AVIGNON NORD - phase 1 & 2	4 103,78	5	4 103,78	0,00	0,00	0,00
23/11/2015	ETUDE AVIGNON NORD	4 103,78	5	4 103,78	0,00	0,00	0,00
23/11/2015	ETUDE AVIGNON NORD - phase 1	5 023,20	5	5 023,20	0,00	0,00	0,00
23/11/2015	ETUDE AVIGNON NORD - phase 1	11 705,85	5	11 705,85	0,00	0,00	0,00
23/11/2015	ETUDE AVIGNON NORD - phase 1	7 564,70	5	7 564,70	0,00	0,00	0,00
23/11/2015	ETUDE AVIGNON NORD - phase 1	4 103,78	5	4 103,78	0,00	0,00	0,00
23/11/2015	ETUDE AVIGNON NORD - phase 2	3 363,75	5	3 363,75	0,00	0,00	0,00
23/11/2015	ETUDE AVIGNON NORD - phase 2	10 046,40	5	10 046,40	0,00	0,00	0,00
23/11/2015	ETUDE AVIGNON NORD - phase 2	1 794,00	5	1 794,00	0,00	0,00	0,00
23/11/2015	ETUDE AVIGNON NORD - phase 2	3 363,75	5	3 363,75	0,00	0,00	0,00
23/11/2015	ETUDE AVIGNON NORD - phase 2	4 103,78	5	4 103,78	0,00	0,00	0,00
24/11/2015	Pack OFFICE	645,84	3	645,84	0,00	0,00	0,00
24/11/2015	Norme TDS	322,92	3	322,92	0,00	0,00	0,00
24/11/2015	site internet, plaquettes, lettres	11 164,36	3	11 164,36	0,00	0,00	0,00
24/11/2015	site internet, plaquettes et lettres	11 164,36	3	11 164,36	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		110 312,60					0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A10.4

VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES
 ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0,00	
Mise à disposition			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
Divers			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	A10.5

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	649 490,72
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	649 490,72

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	0,00%
---	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	CA	2015
---	----	------

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	IV
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/2015	Annuité versée au cours de l'exercice
8018 Autres engagements donnés					33 600,00	0,00	33 600,00
Au profit d'organismes privés (1)					33 600,00	0,00	33 600,00
2015	Cotisation	AGENCE D'URBANISME RHONE AVIGNON VAUCLUSE	1	12	33 600,00	0,00	33 600,00
TOTAL					33 600,00	0,00	33 600,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/2015 » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/2015;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	CA 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			0,00				
TOTAL Recettes			TOTAL Dépenses				
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA

CA

2015

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0	0	0	0	0	0
Attaché	A	0	0	0	0	0	0
Directeur Territorial	A	0	0	0	0	0	0
Directeur territorial	A	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		0	0	0	0	0	0
Ingénieur	A	0	0	0	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		0	0	0	0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1,00 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,80 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,40 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	CA 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2015	C1.2

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (2)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	CA 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

1 - Budget SMBVA

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	479 240,52	299 829,42	73 104,00	106 307,10
RECETTES	479 240,52	376 891,88	37 500,00	64 848,64
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	688 458,69	580 912,49	0,00	107 546,20
RECETTES	688 458,69	689 101,72	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	479 240,52	299 829,42	73 104,00	106 307,10
RECETTES	479 240,52	376 891,88	37 500,00	64 848,64
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	688 458,69	580 912,49	0,00	107 546,20
RECETTES	688 458,69	689 101,72	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 167 699,21	880 741,91	73 104,00	213 853,30
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 167 699,21	1 065 993,60	37 500,00	64 205,61

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	CA 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						



Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 16
 VOTES : Pour : 16
 Contre : —
 Abstentions : —



Date de convocation : 16 Mars 2016

Présenté par Monsieur Christian RANDOULET, Président, et délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session de Comité Syndical,
 A Le Pontet, le 25 Mars 2016

Les membres de l'assemblée délibérante,

Cécile HELLE - Avignon	André CASTELLI - Avignon	Renée JULIEN - Caumont	Guy MOUREAU - Entraigues	Daniel BELLEGARDE - Jonquerettes
Joris HEBRARD - Le Pontet	Christian RANDOULET - Les Angles	Joël GRANIER - Morières	André ROCHE - Pujaut	Patrick SANDEVOIR - Rochefort du Gard
Jean FAVIER - St Saturnin Les Avignon	Georges BEL - Saze	Jacques DEMANSE - Sauveterre	Joël GUIN- Vedène	Michel PONCE - Velleron
Xavier BELLEVILLE - Villeneuve Lez Avignon	Michel PERRAND - Bédarrides	Didier CHARLUT - Caderousse	Claude AVRIL - Châteauneuf du Pape	Jean-Pierre FENOUIL - Courthézon
Louis BISCARRAT - Jonquières	Marie-France LORHO - Orange	Stéphane GARCIA - Sorgues	Xavier MARQUOT - Orange	Christian GROS - Monteux
Michel TERRISSE - Althen des Paluds	Pierre GABERT - Pernes les Fontaines	Michel MUS - Monteux	Patrick MANETTI - Roquemaure	Eric MOUTAFIS - Montfaucon
Philippe GAMARD - St Laurent des Arbres	Michel ANASTASY - St Laurent des Arbres			

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture de Vaucluse

Le : 07/04/16 et de la publication le : 07/04/16

A Le Pontet le 07/06/16



Le Président, Christian RANDOULET

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.16 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
p.17 A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.23 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
p.24 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
p.25 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.26 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.28 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.29 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.30 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.32 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.33 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.34 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.35 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.36 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.37 A4 - Etat des provisions	X	
p.38 A5 - Etalement des provisions	X	
p.39 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.40 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.41 A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionneme	X	
p.42 A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement	X	
p.43 A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.44 A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.45 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.46 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.47 A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.48 A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.49 A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.50 A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.51 A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.52 A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.53 A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
B - Engagements hors bilan		
p.54 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.55 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.56 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.57 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.58 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.59 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.60 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.61 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.62 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.63 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		
p.64 C1.1 - Etat du personnel	X	
p.66 C1.2 - Action de formation des élus	X	
p.67 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.68 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.69 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.70 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.71 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.72 C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.73 C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.74 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.75 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)